

 Ville de Vitré Service Direction Générale		CONSEIL MUNICIPAL	
		<i>Compte rendu de la séance du 20.10.2016</i>	
Date : 24.10.2016	Nombre de pages : 14	Fichier : CRCM2016.10.20	
Rédigé par : V. GERGAUD / B. MERRET		Validé par : B. MERRET	
<p>L'an deux mille seize, le 20 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué le 13 octobre deux mille seize, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Maire.</p> <p style="text-align: center;">Étaient présents :</p> <p>M. MEHAIGNERIE, Maire, Mme CHARLOT, M. LEBRY, Mme DUCHESNE, M. MAISONNEUVE, Mme MATHIEU, M. LAPAUSE, Mme BOUQUAY, M. VEILLÉ, Adjoints au Maire, Mme CLOAREC, M. BESNARD, M. HEULOT, Conseillers municipaux délégués, Mme PRACHT, Mme LÉBOUC, M. PASQUER, M. SOUVESTRE, Mme de MONNERON, Mme MARTIN, M. TRAVERS, Mme GUERMONT, M. BOUVIER, M. PAILLARD, M. LÉONARDI, M. UTARD, M. MORIN, Mme GOZE, M. COIGNARD, conseillers municipaux.</p> <p>Étaient absents excusés :</p> <p>M. MOREL ayant donné son pouvoir à M. PASQUER, Mme CHEHABEDDINE ayant donné son pouvoir à Mme CHARLOT, Mme MOUCHOTTE ayant donné son pouvoir à Mme CLOAREC, M. LE MIGNANT ayant donné son pouvoir à M. PASQUER, Mme DELANOE ayant donné son pouvoir à M. PAILLARD, Mme TROPÉE ayant donné son pouvoir à Mme GUERMONT.</p> <p><i>Monsieur LÉONARDI Pierre a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.</i></p> <p><u>Diffusion</u> : Le Conseil Municipal et les chefs de services.</p>			

DÉCISIONS DU MAIRE

SUJET		AVIS / SUITE A DONNER
1.1	Marchés publics – Aménagement du secteur des Courgains : dossier loi sur l'eau	Marché attribué à l'entreprise THEMA ENVIRONNEMENT de Chambray les Tours (37) pour un montant de 4 900€ HT.
1.1	Marchés publics – Extension et traitement esthétique d'un laboratoire de recherche et développement – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant N°1	Avenant N°1 au marché n°2015/072 passé avec le Groupement Agence Jaouen et Raimbault / ECIE, validant l'élément de mission APD et fixant le forfait définitif de rémunération. L'enveloppe financière prévisionnelle étant établie à l'issue de l'élément de mission APD à la somme de 490 000,00€ HT, le forfait définitif de rémunération est fixé à 38 220,00€ HT.
1.1	Marchés publics – Prestations d'accueil et de mise à disposition de services pour les usagers du pôle d'échange multimodal	Marché déclaré infructueux.
1.1	Marchés publics – Restauration de l'enceinte fortifiée – lot 3 : couverture –	Avenant N°3 au marché n°34/13 passé avec la Société HERIAU prenant en compte la modification de certaines prestations dues à des chutes de pierres devant être traitées

	avenant 3	immédiatement. Les prestations supplémentaires suivantes sont intégrées au marché pour un montant de 1 557.79€ HT : création d'un chéneau en zinc entre le rempart et une construction voisine à proximité de la tour de la Bridole, mise en œuvre d'un solin sur le rempart à la jonction avec un établissement voisin. Le montant du marché est porté à la somme de 29 822.44€ HT.
1.1	Marchés publics – Réhabilitation du secteur de la Trémoille : étude de programmation et faisabilité urbaine	Marché attribué à la Société LEBUNETEL et Associés, de Montpellier (34) pour un montant de 14 250.00€ HT.
1.1	Marchés publics – Requalification de la VC 12 : maîtrise d'œuvre, dossier d'enquête préalable à la DUP, dossier loi sur l'eau	Marché attribué au Groupement TECAM (mandataire) /EF Etudes / NEOTEC Urba, de Saint Contest (14) pour une mission complète de 27 900€ HT. La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.
1.1	Marchés publics – Rénovation et optimisation de la filière de traitement de l'eau – Passation d'un avenant n°7 au marché 94/08	<p>Avenant N°7 au marché n° 94/08 passé avec la Société SAFEGE de Saint-Grégoire (35) pour un montant de + 287.22€ HT prenant en compte les modifications ci-dessous :</p> <p>Prestations d'études et de suivi de chantier supplémentaires demandées par le maître d'ouvrage comprennent une modification des missions VISA, DET, AOR et sont dues aux travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification des surfaces de voirie, des linéaires de clôtures et portail, des espaces verts, - Bâtiment 2 (interventions sur bâtiment déjà existant avec aménagement des locaux sociaux), - Prestations ajoutées. <p>Le montant du marché est porté à 319 235.62€ HT.</p>
1.1	Marchés publics – Vérifications périodiques et réglementaires de bâtiments et équipements publics – Lot 1 : installations électriques – Avenant 1	<p>Avenant N°1 au marché n° 2016/029 passé avec la Société SOCOTEC de Cesson Sévigné (35) prenant en compte les modifications ci-dessous :</p> <p>L'avenant est conclu pour les prix unitaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification initiale PEM en 2016 : 450.00€ HT, - Vérification périodique PEM à compter de 2017 : 300.00€ HT. <p>Le montant maximum annuel n'est pas modifié.</p>
1.1	Marchés publics – Marchés publics – Vérifications périodiques et réglementaires de bâtiments et équipements publics – Lot 3 : SSI – Avenant 1	<p>Avenant N°1 au marché n° 2016/031 passé avec la Société SOCOTEC de Cesson Sévigné (35) prenant en compte les modifications ci-dessous :</p> <p>L'avenant est conclu pour les prix unitaires suivants :</p> <p>Vérification par un technicien compétent des moyens de secours, d'alarme et de protection incendie : limité aux essais des portes coupe-feu : 140.00€ HT.</p> <p>Le montant maximum annuel n'est pas modifié.</p>

1.1	Marchés publics – Vérifications périodiques et réglementaires de bâtiments et équipements publics – Lot 4 : ascenseurs – Avenant 1	<p>Avenant N°1 au marché n° 2016/032 passé avec la Société SOCOTEC de Cesson Sévigné (35) prenant en compte les modifications ci-dessous :</p> <p>L'avenant est conclu pour les prix unitaires suivants :</p> <p>DTTM : rue de l'Octroi : contrôle technique périodique d'ascenseur (Loi de Robien) : 120.00€ HT.</p> <p>Le montant maximum annuel n'est pas modifié.</p>
1.1	Marchés publics – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vitré	Consultation déclarée infructueuse.
1.1	Marchés publics – Travaux de réaménagement à l'Office de Tourisme de Vitré - Lot 1 : climatisation, plomberie, sanitaires – Modification de marché 1	Modification N°1 du marché passé avec la Société HUET prenant en compte une baisse du montant de – 1 383.60€ HT portant le marché à 29 804.34€ HT au lieu de 35 765.21€ TTC.
1.1	Marchés publics – Restauration de l'enceinte fortifiée - Lot 4 : menuiserie, serrurerie – Avenant 2	<p>Avenant N°2 au marché n° 35/13 passé avec la Société PERRAULT FRERES prenant en compte les modifications ci-dessous :</p> <p>Modification du programme de travaux en raison de la chute de pierres sur d'autres parcelles et notamment la nécessité d'installer un volet en chêne sur le rempart de la parcelle 532 donnant sur la parcelle 413.</p> <p>Le montant du marché est porté à la somme de 34 667.00€ HT (plus-value de 859.00€ HT).</p>
1.1	Marchés publics – Mise en place d'une solution SIG partagée entre Vitré Communauté, la Ville de Vitré, la Communauté de communes Pays de la Roche aux Fées et le Syndicat d'Urbanisme	<p>Marché attribué à la Société GEOMAP-IMAGIS de Nîmes (30) respectivement pour chacun des membres du groupement, pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Vitré : 3 000.00€ HT, - Vitré Communauté : 78 050.00€ HT - Pays de la Roche aux Fées : 73 050.00€ HT, - Syndicat d'Urbanisme Pays de Vitré : 20 630.00€ HT. <p>La signature du marché interviendra à l'issue du délai de recours en référé précontractuel.</p>
1.1	Marchés publics – Mission de conseil en architecture du patrimoine	Consultation déclarée sans suite.
1.1	Marchés publics – Conception d'un projet urbain sur le site de la gare sud (ancienne gare de fret) dans le cadre de la création d'un PEM s'articulant autour de la gare ferroviaire de Vitré – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant 4	<p>Avenant n°4 au marché n°85/12 passé avec le Groupement TETRARC (mandataire) – SCE Nantes – E2C – Icofluides – Lemonnier – Caradeux consultants, prenant en compte les modifications suite aux réserves émises par la Commission de Sécurité et la nécessité d'inclure une étude SSI au marché afin de conseiller la Ville de Vitré sur les travaux à mener.</p> <p>L'étude SSI est incluse au marché pour un montant de 4 800.00€ HT portant le montant du marché à 1 226 799.00 € HT.</p>

3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – droits de chasse / occupation précaire d'une partie des terres situées en Domagné « Les Vergers » Période du 01.09.2016 au 30.08.2017	Location à M. ROINSON David, demeurant en Moutiers « Le petit Chevrolet». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire de parcelles situées en Domagné, Les Vergers, d'une superficie totale de 17ha 64a 12ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51 € l'hectare, soit la somme totale de 61.92 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – droits de chasse / occupation précaire d'une partie des terres situées en Montreuil sous Pérouse « Ville verte » – Période du 01.09.2016 au 30.08.2017	Location à M. FORGET Bruno, demeurant en Vitré « La Petite Haye». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire de parcelles situées en Montreuil sous Pérouse, « Ville verte » d'une superficie totale de 1ha 45a 30ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51 € l'hectare, soit la somme totale de 5.10 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – droits de chasse / occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Les Robanneries » Route de Fougères 05.10 – Période du 01.09.2016 au 30.08.2017	Location à M. PERRIER Olivier, demeurant en Vitré « Le Petit Châlet ». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire de parcelles situées à Vitré, Les Robanneries Route de Fougères, d'une superficie totale de 17ha 87a 10ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51 € l'hectare, soit la somme totale de 62.73 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – convention précaire 2 Bd Pierre Landais à Vitré	Location des locaux situés 2 Bd P. Landais à compter du 1 ^{er} .09.2016 et jusqu'au 31.08.2019. Le loyer mensuel s'élève à 1500€ HT (soit 1 800€ TTC) payable entre le 1 ^{er} et le 5 de chaque mois. Les autres clauses de la location figurent au contrat.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Route des Eaux», (Parc d'activités de Plagué – La Haie Robert) – Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Location à M. ROSSIGNOL Jean-Claude, exploitant agricole demeurant en Vitré, la Bourgalerie. Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située en Vitré – Route des Eaux (Parc d'activité de Plagué – la Haie Robert) d'une superficie totale de 1ha 42a 15 ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 227.44 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré, Route de la Guerche - Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Location à M. ROSSIGNOL Jean-Claude, exploitant agricole demeurant en Vitré « La Bourgalerie». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire de parcelles situées à Vitré, Route de la Guerche », d'une superficie totale de 5ha 38a 95ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 862.32 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Avenant convention d'occupation précaire – BY 118p - Période du 01.10.2015 au 30.12.2016	Autorisation de prolongation de la durée d'occupation précaire de l'emprise foncière jusqu'au 30.12.2016 à la Société WIND IT. Cette occupation est accordée moyennant une redevance fixée à 125 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré, Route de Laval - Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Location à M. GUILLET Eric, exploitant agricole demeurant en Vitré « Ruillé». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire de parcelles situées à Vitré, Route de Laval, d'une superficie totale de 1ha 76a 03ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 281.65 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières / Occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré, Chemin Champlet - Période du	Location à M. GUILLET Denis, exploitant agricole demeurant en Vitré « La Grande Galiénais ». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située en Vitré, Chemin Champlet d'une superficie totale de 13ha 16a 57 ca.

	01.11.2016 au 30.10.2017	Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 2 106.51 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières - Occupation précaire d'une partie des terres situées en Pocé-les-bois « le Champ de l'Euzeraie » - Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Location à Mme MELOT Catherine, exploitante agricole demeurant « Le Gué de Prunelle » à Pocé-les-Bois. Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située à Pocé les Bois, le Champ de l'Euzeraie, d'une superficie totale de 1ha 73a 70 ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 277.92 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Occupation précaire d'un jardin potager situé en Vitré – Chemin des Ménardières au lieu-dit « Les Landes » - Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Location à M. HELBERT Fernand, demeurant à Vitré 9 allée du Ménez. Autorisation d'occupation et de culture à titre précaire d'une parcelle située à Vitré, Chemin des Ménardières, d'une superficie totale de 4a 00 ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 187.08 € l'hectare, soit la somme totale de 7.50 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières /occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré «Plaisance»– Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Location à M. GUERIN Marcel, demeurant en Vitré « Plaisance ». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située à Vitré « Plaisance » d'une superficie totale de 92ca Cette occupation est accordée à titre gratuit pour la présente période.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Droit de chasse/occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré « Rouffigné », route de Fougères 97/02 – Période du 1 ^{er} .09.2016 au 30.08.2017	Location à M. ROINSON Auguste, demeurant 28 rue de la Devrie à Val d'Izé. Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située en Vitré « Rouffigné, route de Fougères» d'une superficie totale de 9ha 30a 78 ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 3.51 € l'hectare, soit la somme totale de 35.67 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières /occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré, Route de Rennes (en bordure de rocade) - Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Location à M. HERVAGULT Jean-Louis, demeurant « La Hunaudière » en Pocé-les-Bois. Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située à Vitré, Route de Rennes (bordure de rocade) d'une superficie totale de 3ha 05a 47 ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 488.75 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – occupation précaire d'un jardin potager situé en Vitré – 10 rue Rallon - Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Location à Mme BARBOT Annick demeurant 10 Rue Rallon à Vitré. Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située en Vitré « 10 rue Rallon » d'une superficie totale de 4a 98ca. Cette occupation est accordée à titre gratuit.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières /occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré «Chemin du Bois Pinson (derrière la SPA) - Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Location à M. DROUILLE Damien, exploitant agricole demeurant « Les Guichardières à Vitré ». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située en Vitré « Chemin du Bois Pinson» d'une superficie totale de 1ha 91a 87ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 306.99 €.
3.3	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières /occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré «Route du Bourgneuf (près du cimetière Saint-Gilles) - Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Location à M. GUILLON Joël, exploitant agricole demeurant en Vitré « Le Plessis ». Autorisation d'occupation et d'exploitation, à titre précaire d'une parcelle située en Vitré, Route du Bourgneuf d'une superficie totale de 9ha 84a 33 ca. Versement d'une redevance d'occupation fixée à 160 € l'hectare, soit la somme totale de 1574.93€.
3.5	Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public – enquête	Enquête publique sur le déclassement d'emprises publiques situées rue du Commandant Louis Pétri pour une durée de 16

	publique	jours à compter du jeudi 6 octobre 2016.
5.8	Décision d'ester en justice – Requête en appel de l'association Monderbréal Alternatifs contre ordonnance de taxation du TA de Rennes	Défense des intérêts de la commune confiée au Cabinet d'avocats Jean-Paul MARTIN 8 Bd de la Tour d'Auvergne à Rennes
7.10	Domaine et Patrimoine – Locations – Réserves foncières /occupation précaire d'une partie des terres situées en Vitré, route du Bourgneuf (près du cimetière Saint-Gilles) – Période du 01.11.2016 au 30.10.2017	Fixation du prix de vente au public des produits de la cafétéria : <ul style="list-style-type: none"> - Plateau « petit grignotage » : 5.00€ - Bouchons d'oreilles : 0.30€ Les autres articles restent sans changement.
7.10	Finances locales – Divers – Artothèque – Fixation du prix de vente du puzzle intitulé « Prairies » à l'occasion de l'exposition « Prairies	Le prix de vente au public du puzzle est fixé à 40€ TTC, les droits seront perçus par l'intermédiaire de la régie de recettes de l'Artothèque.
7.10	Finances locales – Divers – Centre Culturel – Régie de recettes pour l'encaissement des produits de la cafétéria du Centre Culturel – Vente de produits	L'article 4 de la décision de création de la régie en date du 5.04.2011 est modifié comme suit : le fonds de caisse d'un montant de 25 € passe à 100 €. Les autres clauses restent sans changement.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 septembre 2016 : pas d'observation.

En préambule, M. Morin fait part de l'inquiétude de nombre de vitréens et de commerçants suite à plusieurs agressions récentes et alerte de manière générale sur le niveau de sécurité à Vitré. Il s'interroge sur l'absence de communication de la Ville et du Maire dans la presse même s'il est conscient que le soutien aux victimes, les besoins de l'enquête et le souhait de ne pas créer de psychose peuvent justifier ce silence. Il estime cependant que la communication sur de tels faits d'une particulière gravité permet de renforcer la vigilance de la population tout en faisant retomber la tension.

M. Méhaignerie informe qu'un maire n'a pas l'opportunité de communiquer sans l'aval de la gendarmerie et de la justice afin de ne pas gêner le bon déroulement de l'instruction judiciaires. Il juge que Vitré est une ville protégée où le niveau de sécurité est bon et souhaite préserver le vivre ensemble en faisant attention à ce que l'origine des personnes concernées ne soit pas exploitée.

241	5.7	SDE 35 – Rapport d'activité 2015	<p><u>Pour information du Conseil municipal</u></p> <p><i>J.P. Lebry précise que pour Vitré, deux bornes de recharge pour voitures électriques sont installées et qu'il n'y a pas de programme d'effacement de réseaux.</i></p>
------------	-----	----------------------------------	---

			<p><i>A. Charlot, réservée quant au déploiement des compteurs Linky qui émettent des ondes, souhaite la tenue d'un débat devant le Conseil municipal.</i></p> <p><i>P. Méhaignerie demande de ne pas exploiter les peurs et précise que les ondes émises par ces compteurs intelligents sont bien moins fortes que celles des appareils de téléphonie mobile.</i></p>
242	7.1	Décision modificative n° 6 Budget principal	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative n°6 apportée au Budget Principal.</p> <p><i>J. Coignard demande quelle suite a été réservée à l'enveloppe de crédit de 71 000 € consacrée à une étude sur le devenir du site de la Baratière.</i></p> <p><i>R. Henrio lui précise que le délai de réponse était fixé au vendredi 14 octobre et que les dossiers sont donc en cours d'analyse.</i></p> <p><i>M.C. Duchesne souhaite apporter des précisions sur une ligne budgétaire intitulée « déplacement » qui pouvait faire penser à des frais liés à des missions d'élus ou d'agents municipaux. Il s'agit en réalité de frais liés à l'accueil d'artistes reçus au Centre culturel.</i></p>
243	7.1	Décision modificative n° 3 – Budget eau	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative n°3 apportée au Budget Eau.</p>
244	7.1	Fixation des tarifs de stationnement	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la fixation du prix du badge magnétique à 10.00€. En ce qui concerne le prix du ticket perdu, la question est reportée dans deux mois.</p> <p><i>B. Maisonneuve rappelle l'évolution programmée des tarifs de stationnement sur voirie qui, au 1^{er} janvier prochain, passeront de 0,20 € et 0,80 € les deux premières heures à 0,50 € et 0,50 €, ce qui permet de ne pas modifier le prix d'une journée de stationnement. La mise en place du Forfait Post Stationnement au 1^{er} janvier nécessitera de revoir ces tarifs et de s'interroger sur les modalités de contrôle du stationnement sur voirie.</i></p> <p><i>Les recettes d'exploitation du PEM sont actuellement modestes et évaluées à environ 1100 €.</i></p> <p><i>Afin de compléter la tarification du PEM, il convient de fixer le prix en cas de ticket perdu permettant à l'utilisateur de quitter le parking. Ce prix ne doit pas être trop bas afin d'éviter que les usagers stationnant pour une longue durée choisissent de « perdre leur ticket » plutôt que de</i></p>

			<p><i>s'acquitter de la redevance correspondante.</i></p> <p><i>La commission sécurité affaires générales a retenu un tarif de 72 € mais la commission des finances a estimé ce tarif trop pénalisant pour les conducteurs de bonne foi ayant égaré le ticket et n'ayant stationné leur véhicule que très peu de temps.</i></p> <p><i>Le recours à la vidéosurveillance du parking est évoqué mais celle-ci n'a pas été installée pour des mesures de gestion et d'exploitation de l'ouvrage. Il demande de simplifier autant que possible les procédures en évitant le recours aux astreintes techniques ou à la mise en place de mesures de clémence.</i></p> <p><i><u>C. Cloarec</u> confirme que dans les autres parkings, l'usager paie forfaitairement la perte du ticket et ne doit s'en prendre qu'à lui-même.</i></p> <p><i><u>H. Utard</u> se demande si le débat ne concerne finalement que 4 ou 5 automobilistes par mois et s'il ne faudrait pas mieux retarder l'examen de ce point.</i></p> <p><i><u>P. Méhaignerie</u> annonce qu'il préfère laisser encore un peu de temps (un mois ou deux) pour évaluer les enjeux de cette question.</i></p>
245	7.10	Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes	<p>Les membres du Conseil municipal ont pris acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Ville de Vitré et un échange s'est engagé.</p> <p><i><u>P. Méhaignerie</u> présente les grandes lignes du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices de 2011 à 2014. La procédure de contrôle a été ouverte en mars 2015 et s'est terminée en juin 2016.</i></p> <p><i>Il relève que sur la période 2011/2014, la Ville de Vitré a poursuivi une politique de maîtrise de l'évolution de ses effectifs et de sa masse salariale.</i></p> <p><i>Concernant la fiscalité, le rapport souligne le maintien d'une pression fiscale à un niveau inférieur à celui des communes de même strate.</i></p> <p><i>Pour autant, la Ville de Vitré a su préserver un niveau d'autofinancement stable sur la période contrôlée lui permettant de mener un important programme d'investissement tout en maîtrisant son niveau d'endettement.</i></p> <p><i>Il souligne les conclusions du la Chambre Régionale des Comptes qui estime que la Ville aborde la période qui s'ouvre, marquée par la réduction de dotations de l'Etat, dans une</i></p>

situation financière saine avec d'importantes marges de manœuvre en matière d'endettement et de fiscalité.

Toutefois, la réduction de la DGF telle que prévue initialement par la loi de finances 2014, représente 10% des recettes de la commune et expose celle-ci au risque d'une baisse importante de sa capacité d'autofinancement à l'horizon 2017.

En effet, par rapport à 2013, la baisse de la DGF serait d'environ 1,4 M€ au BP 2017.

Il met également en garde sur le niveau peu élevé de la pression fiscale sur l'ensemble intercommunal qui fait en courir à terme à la Ville le risque d'une perte du bénéfice du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Concernant la gestion du budget, la Chambre Régionale des Comptes recommande de piloter au plus près la gestion de la trésorerie et plus de rigueur dans les opérations de report.

Concernant les rythmes scolaires, la CRC relève que la Ville a accompagné la réforme de façon volontariste et qu'elle a dû augmenter les effectifs de son service périscolaire et supporter une augmentation de ses charges qui n'a été que partiellement compensée par l'Etat et le Département. La charge nette supportée par la Ville s'établit à 128,59 € par élève sur l'année 2014/2015.

Sur la petite enfance, le rapport note que la Ville a mené une politique d'offre de services en contractualisant le versement de subventions à des structures privées, notamment associatives. L'origine intercommunale des usagers des structures de garde petite enfance devrait cependant inciter la Ville à engager avec la Communauté d'agglomération une réflexion sur la mutualisation de ce service.

Enfin, la CRC s'est penchée sur les conditions de financement du Pôle d'Echange Multimodal. Elle note que la Ville et la Communauté financent le PEM pour plus de 12 M€, que l'opération a permis de financer des travaux d'amélioration qui sont de la compétence de la SNCF et que les contreparties apportées par l'entreprise ferroviaire au projet apparaissent comme faibles.

P. Méhaignerie remarque que la faible pression fiscale, la qualité des services et le prix de l'énergie, permettent de rester compétitifs pour accueillir des entreprises envisageant de

			<p>délocaliser à l'étranger. Le bassin d'emploi est très actif mais aussi très vulnérable Si la collectivité est vertueuse, elle peut aussi être pénalisée sur ses dotations et il convient donc d'être vigilant.</p> <p><u>H. Utard</u> se réjouit pour la Ville que ce rapport n'offre pas de grains à moudre pour l'opposition. Toutefois, il regrette d'une part, de pas avoir été audité par la CRC et d'autre part, que le dossier de la Mériaïs n'ait pas fait l'objet d'un examen particulier de la Chambre.</p> <p><u>P. Méhaignerie</u> rappelle que la démarche de Ville a permis de ne pas mettre en grande difficulté une école et que les contraintes sur ce dossier (absence de Pinel, ABF...) expliquent la longueur de la vente de l'ensemble de la Mériaïs. Il sait pouvoir remercier par avance M. Utard pour son soutien à la démarche de la Ville dans sa quête de Pinel sur les futurs projets.</p> <p>Il remercie également le Conseil et les services municipaux pour la bonne gestion de la Ville.</p>
246	7.10	Imputation en investissement de diverses factures	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de l'imputation de diverses factures en section d'investissement comprenant des montants unitaires inférieurs au seuil d'investissement</p>
247	7.3	Décision prise par le Maire en matière d'emprunt	<p><u>Pour information du Conseil municipal</u></p> <p><u>P. Lapause</u> annonce qu'un crédit de trésorerie a été négocié suite à une consultation à laquelle ont répondu quatre établissements bancaires. Celui proposant le meilleur taux (0,76%) a été retenu.</p>
248	7.3	Demande de garantie d'emprunt – Aiguillon résidences – 7 logements en accession location - Rectificatif	<p>Question délibérée lors du Conseil municipal du 16 juin 2016 et représentée ce jour suite à une erreur typographique sur la délibération. Le montant s'élève à 1 087 000€ auprès d'ARKEA Banque entreprises et institutionnels (ABEI). La garantie était sollicitée à hauteur de 100 %. La Commission des finances avait émis un avis favorable.</p>
249	7.3	Demande de garantie d'emprunt – NEOTOA – 23 logements la Massonnais	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la garantie d'emprunt accordée à NEOTOA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PLAI d'un montant de 538 534€, - PLAI foncier d'un montant de 66 418€, - PLUS d'un montant de 1 367 348€, - PLUS foncier d'un montant de 151 785€.

			La Commission des finances a émis un avis favorable.
250	7.3	Demande de garantie d'emprunt – AIS 35	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la garantie d'emprunt présentée par AIS 35 pour un montant de 1 200 000 € auprès du Crédit Coopératif pour le financement d'un programme d'hébergements et structures d'accueil rue du Val d'Izé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHRS de 40 places, - Maison de retraite de 14 places, - Fondations pour la Maison relais de 17 places (dossier en attente), - Locaux de bureaux et accueil. <p>L'opération pluriannuelle s'élève à 6 334 093 €. La garantie a été sollicitée à hauteur de 50 %. La Commission des finances a émis un avis favorable.</p> <p><i>P. Méhaignerie évoque le devenir du monastère Saint- Nicolas qui appartient à l'AIS35 et qui pourrait, par exemple accueillir des jeunes du Conservatoire National des Arts et Métiers. Toutefois, les premières estimations d'une mise aux normes du site s'établissent aux alentours de 10M€.</i></p>
251	7.5	Attribution d'une subvention pour le prix de peinture 2016 Association GAPV	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés pour le versement d'une subvention de 350€.</p> <p>La commission des finances a donné un avis favorable.</p>
252	1.1	Décisions prises par le Maire en matière de marchés publics	<p><u>Pour information du Conseil municipal.</u></p> <p><i>H. Utard s'interroge sur le caractère infructueux du marché relatif à l'accueil des usagers du PEM.</i></p> <p><i>J.P. Lebry explique qu'un marché avait été lancé pour proposer à une entreprise de développer dans le PEM une activité de location de véhicules et de vélos permettant également d'assurer une présence humaine. Aucune entreprise n'a répondu à ce projet. La Ville étudie d'autres solutions en partenariat avec des gestionnaires de parkings.</i></p> <p><i>B. Maisonneuve s'abstient sur le marché relatif à l'aménagement du PEM estimant que l'architecte a été défaillant dans son rôle de conseil.</i></p>
253	1.4	Avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité – Association	Approbation à l'unanimité des présents et représentés des termes de l'avenant à la

		Bretagne Vivante	convention de partenariat.
254	5.8	Décisions prises par le Maire en matière de contentieux	<u>Pour information du Conseil municipal.</u>
255	7.5	Subvention logement social NEOTOA – Participation financière de la Ville	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la participation apportée à NEOTOA à hauteur de 5 000€ par logement soit la somme totale de 95 000€.
256	2.2	ZAC de la Roncinière – Projet immobilier de M. et Mme TURCAS - Convention de participation financière - Note de synthèse A	Approbation à l'unanimité des présents et représentés de la convention de participation financière à intervenir entre la Ville de Vitré et M. et Mme TURCAS.
257	3.2	Aliénation ZAC de la Roncinière SA HLM les Foyers – Attribution de subvention au logement social – Note de synthèse B	Approbation à l'unanimité des présents et représentés – Versement d'une subvention du budget de la ZAC de la Roncinière de 160 000€ au profit de la SA HLM Les Foyers et autorisation de reversement par la Ville à la SA HLM Les Foyers de la subvention perçue de Vitré Communauté dans le cadre de cette opération. <i>A. Charlot souhaite signaler que la qualité des logements sociaux de la Massonnais a été saluée récemment lors de réunions départementales.</i>
258	3.6	Autorisation de revente d'un lot – Forum de la Trémoille M. et Mme CHOCTEAU	Approbation à l'unanimité des présents et représentés – La Ville de Vitré autorise la vente par M. et Mme CHOCTEAU à l'EPFR.
259	3.6	Autorisation de revente d'un lot – Forum de la Trémoille M. et Mme GRANGER (SCI DESJARDINS)	Approbation à l'unanimité des présents et représentés – La Ville de Vitré autorise la vente par la SCI DESJARDINS à l'EPFR. <i>H. Utard note avec satisfaction le soutien du Maire à l'action de l'EPFR.</i> <i>P. Méhaignerie admet que le travail réalisé est bon mais qu'il reste favorable, autant que possible, à appliquer le principe de subsidiarité qui favorise le caractère local des prises de décision.</i> <i>Concernant l'aménagement de la ZAC des Ormeaux, il faudra finir avant le secteur de la Roncinière. Il annonce le prochain démarrage des travaux de démolition du garage, Route de Balazé et, dans un second temps, des logements anciens de la Mélinais.</i>
260	2.2	Restauration de l'enceinte fortifiée – M. Pascal ORHANT	Approbation à l'unanimité des présents et représentés – Validation des termes de la convention à intervenir entre M. ORHANT et la Ville de Vitré.
261	3.5	Musée – Fermeture temporaire du Musée Saint-Nicolas / Dénonciation de la convention avec l' AIS 35 / CPS / Fusion des musées Saint-Nicolas et Château de	Approbation à l'unanimité des présents et représentés :

		Vitré	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture temporaire du Musée Saint-Nicolas pour raisons de sécurité (en attente de l'avis du Haut conseil des Musées de France) et dénonciation d'un commun accord entre les deux parties de la convention liant la Ville de Vitré et l' AIS 35, - Accord pour la fusion des deux musées avec retrait de l'appellation Musée Saint-Nicolas et l'affectation de ses collections au Musée du Château de Vitré, - Solliciter le haut Conseil des Musées de France pour accepter cette modification d'affectation et le retrait de l'appellation « Musée de France » du Musée Saint-Nicolas.
262	3.5	Musée - Convention tripartite « Enjeux et devenir du Monastère Saint-Nicolas »	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés</p> <p>– Autorisation de signature de ladite convention entre la Ville de Vitré, l' AIS 35 et l'ENSAB.</p> <p>La Commission des finances a donné un avis favorable sous réserve que la Ville puisse récupérer les rushs de tournage afin de les réinvestir ultérieurement.</p>
263	3.5	Musée – Dénonciation de la convention de dépôt de collections auprès de l' AIS 35	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés – Dénonciation, d'un commun accord entre la Ville de Vitré et l' AIS 35 de la convention de dépôt de mobilier du 10 juin 2010.</p>
264	7.10	Médiathèque - Manifestation « lecture-concert « Le Cœur à barbe » mardi 8 novembre 2016	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés – Validation du coût de cette lecture-concert pour un montant total de 1 200€.</p>
265	7.10	Médiathèque - Atelier d'écriture « Fictionner le réel » samedi 19 novembre 2016	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés – Validation du coût de cet atelier pour un montant total de 238€.</p>
266	7.10	Médiathèque - Festival Am Stram Gram du 26 novembre au 3 décembre 2016	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés – Validation du coût des interventions extérieures lors du Festival Am Stram Gram pour un montant total de 1 050€.</p>
267	7.5	Centre Culturel – Convention de partenariat entre la Ville et le Théâtre National de Bretagne	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés – Signature d'une convention de partenariat pour la saison artistique 2016/2017.</p>
268	7.5	Centre Culturel – Soutien à la production mutualisée	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés autorisation pour la Ville à percevoir une subvention du Conseil Régional de Bretagne d'un montant de 20 000€ au titre des années 2016 et 2017 pour les résidences de la Compagnie la Caravane et Cie, En votre Cie, 13/10^{ème} en ut, Séverine COULON et Théâtre du</p>

			Phare.
269	4.1	Tableau des effectifs - Modification	<p>Approbation à l'unanimité des présents et représentés des modifications apportées au tableau des effectifs.</p> <p><i>H. Utard s'interroge sur la suppression d'un poste au service urbanisme.</i></p> <p><i>A. Charlot précise qu'il s'agit en réalité d'un remplacement puisqu'il y a également la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.</i></p>
270	4.1	Mise à disposition de personnel communal auprès de Vitré Communauté	Approbation à l'unanimité des présents et représentés – Mise à disposition du Directeur Général Adjoint de la Ville de Vitré auprès de Vitré Communauté à hauteur de 20 %.

QUESTIONS DIVERSES :

J. Coignard souhaite mettre en garde la Ville sur la stratégie d'attente dangereuse mise en œuvre dans le dossier du transfert des ZAC à l'EPCI, rendu obligatoire par la loi NOTRe. Il s'étonne de ne découvrir cette problématique que maintenant alors qu'elle est particulièrement compliquée, qu'elle nécessite un travail lourd pour les services et que les échéances sont très rapprochées puisque ce transfert doit être effectif au 1^{er} janvier prochain.

P. Méhaignerie estime que ce dossier est irréaliste et que le transfert des ZAC de Gennes sur Seiche, du Pertre par exemple, n'entraînera pas une diminution des coûts. Ce n'est pas une bonne solution, imposée au niveau national, qui peut se traduire pour les communes comme une volonté de leur signifier leur incompétence.

C. Cloarec fait part également de manière générale, des difficultés rencontrées à prendre connaissance des dossiers et comptes rendus de la Communauté et de la Ville.

Le prochain Conseil municipal, programmé le 17 novembre prochain, se déroulera exceptionnellement à 18h30.